



Vie Associative

VISITES ET QUESTIONS
TECHNIQUES :

Contactez le service Vie
Associative au 04.77.23.20.87

SALLE MULTI-USAGES DU
« DIAPASON »

Boulevard de Thiers
42300 ROANNE

SOMMAIRE

I. DESCRIPTIF DE L'EQUIPEMENT.....	1
A) COMPOSITION.....	1
B) SURFACE.....	1
C) MATERIEL MIS A DISPOSITION.....	1
II. CAPACITE MAXIMALE AUTORISEE.....	2
II. JOURS DE NON-UTILISATION	2
III. UTILISATEURS.....	2
IV. TYPE DE MANIFESTATIONS AUTORISEES	2
VI. SECURITE	3
VII. REGIE	3
VIII. TARIFS (AU 1 ^{ER} JANVIER 2013).....	3

I. DESCRIPTIF DE L'EQUIPEMENT

La salle multi-usages du « Diapason » fait partie d'un ensemble composé :

- du pôle jeunesse du centre social Moulin à Vent
- d'une salle multi-usages
- d'un pôle répétition, composé de deux studios de répétitions

A) COMPOSITION

- la salle multi-usages est composée d'une salle de 143m², d'un espace scénique intégré, de loges et d'une cuisine (comprenant l'espace cuisine, plonge, local poubelle). La salle est modulable et peut permettre deux configurations : gradins déployés (spectacle, conférence) et sans gradin.
- 2 locaux de stockage du matériel
- un local d'entretien
- un local déchet (les utilisateurs s'engageront à effectuer un tri sélectif des déchets)
- un espace d'accueil billetterie
- de sanitaires

B) SURFACE

- 1) Le hall d'accueil : 65 m²
- 2) La salle multi-usages
 - la salle : 143 m²
 - la scène : 65 m²
 - les loges : 35 m²
 -
- 3) La cuisine : 20 m²
- 4) 2 locaux de stockage du matériel : 37 m²
- 5) Le local d'entretien : 8 m²
- 6) Le local déchets : 7 m²

C) MATERIEL MIS A DISPOSITION

- 1) Dans la salle multi-usages :
 - 180 chaises coques
 - 35 tables
 - 10 porte-manteaux
- 2) Dans la cuisine :
 - 1 armoire réfrigérée (700 l)
 - 1 four mixte
 - 1 plaque 4 feux électriques
 - 1 lave vaisselle
 - 1 centrale de lavage
 - 1 plonge inox

3) En cas de demande de régie son :

- **Sonorisation** :
 - Une console de mixage
 - Un amplificateur 2x200W+4 enceintes
 - Une platine CD
 - 2 récepteurs microphone UHF diversity 64 canaux
 - 2 microphones à main
 - 2 limiteurs de décibels
- **Vidéo projection** :
 - Vidéoprojecteur
 - Ecran motorisé 4m x 3m

II. CAPACITE MAXIMALE AUTORISEE

- **Debout** : 250 personnes
- **Assis (AG, réunion, repas...)** : 180 personnes
- **Assis configuration gradins** : 155 personnes (et 2 P.M.R)

III. JOURS DE NON-UTILISATION

- le 1^{er} mai et la veille à partir de 20 h
- le 1^{er} janvier à partir de 10 h

IV. UTILISATEURS

La salle multi-usages peut être utilisée la semaine et les week-ends par :

- les institutions à caractère public
- les associations
- les comités d'entreprises
- les particuliers *
- les partis politiques
- les syndicats
- les collectivités, dont la Ville de Roanne en premier lieu

* Les particuliers n'ont pas la possibilité d'utiliser les gradins

La Ville de ROANNE sera prioritaire dans le cadre de sa programmation culturelle et événementielle.

V. TYPE DE MANIFESTATIONS AUTORISEES

Les manifestations pouvant se dérouler au sein de l'équipement sont :

- les manifestations privées, associatives : cérémonies, vins d'honneur, réceptions, repas, arbres de Noël, réunions politiques et syndicales, spectacles payants ou gratuits.

- Les manifestations et activités culturelles programmés au théâtre par la Ville de ROANNE :
 - spectacles payants ou gratuits programmés au Théâtre et pouvant être délocalisés
 - programmation spéciale dans le cadre d'évènements où de projets particuliers impliquant la Ville de Roanne
 - répétition publique de spectacles donnés au théâtre
 - manifestations liées à des partenariats avec les établissements scolaires du quartier
 - stages, ateliers...
- les manifestations de la Ville

La salle multi-usages du « Diapason » ne pourra être utilisée, directement ou indirectement, comme lieu de vente de produits, biens ou services à l'exception d'opérations collectives visant à la promotion du Roannais (tourisme, économie, etc.), ni à des fins contraires à l'ordre public, à la sécurité ou aux bonnes mœurs. Cette salle dont la vocation est d'être un lieu destiné à la vie sociale et culturelle du quartier, ne sera pas louée aux entreprises.

VI. SECURITE

Le Diapason est un ERP type L de 2^{ème} catégorie. Aussi, en application des dispositions de l'article L14 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique, un service de sécurité est obligatoire. Des configurations type ont donc été établies, auxquelles les utilisateurs se soumettront.

A ce titre lors de chaque mise à disposition, **une personne devra être désignée par l'utilisateur et sera informée sur les moyens de secours incendie et évacuation mis en place.**

Si cette **mise à disposition a lieu pour un spectacle (en version places assises ou debouts)**, l'organisateur devra prévoir la présence durant la représentation **d'une personne titulaire du SSIAP1** dont elle devra produire l'identité et la certification auprès de la Ville de Roanne. A défaut, la Ville de Roanne s'acquittera de cette obligation en fournissant la prestation. Deux personnes devront également être désignées par l'utilisateur et seront informées sur les moyens de secours incendie et évacuation mis en place.

L'équipement est équipé d'une cuisine qui permet le réchauffage des plats, le dressage des assiettes et les opérations de vaisselle, mais **en aucun cas les préparations culinaires.**

VII. REGIE

La mise en place d'une régie son et/ou lumière sera confiée au régisseur technique de la salle ou à une personne extérieure désignée par la Ville de Roanne. Dans ce dernier cas, cette prestation donnera lieu à une tarification particulière.

Pour toute organisation d'évènements, les organisateurs devront effectuer auprès des services municipaux, **un mois avant la manifestation**, une demande décrivant les éléments techniques nécessaires à la réalisation du spectacle.

Le régisseur émettra un avis sur la faisabilité matérielle du projet. L'autorisation définitive est conditionnée par cet avis positif.

VIII. TARIFS (au 1^{er} janvier 2013)

Les tarifs sont fixés chaque année par délibération du Conseil Municipal.